

Dix-huitième Festival International de l’Affiche
et des Arts Graphiques de Chaumont

Concours international d’affiches 2007

International
Poster
Competition
2007

Les Silos / Maison du livre et de l’affiche
7-9 avenue Foch – 52000 Chaumont

Avant-propos

L'exposition des 100 à 120 affiches sélectionnées du Concours International est, chaque année, un temps fort et une des propositions attendues du Festival International de l’Affiche et des Arts graphiques de Chaumont. La prochaine édition du festival aura lieu du 12 mai au 24 juin 2007, et nous serons heureux de vous y accueillir.

Merci d’envoyer à ce Concours une à cinq de vos meilleures affiches produites ces 3 dernières années. Toutes les affiches reçues sont soigneusement répertoriées et conservées à Chaumont et représentent un fonds permanent disponible. Elles constituent aujourd’hui un des plus beaux et des plus importants ensembles d’affiches internationales existant en France et sans doute en Europe, et forment un passionnant contrepoint à la collection d’affiches anciennes du Fonds Dutailly dont nous avons fêté cette année le centième anniversaire de son legs à la ville.

Cet ensemble unique, allié à la dynamique du Festival, permet d’envisager très prochainement la construction d’un Centre International du Graphisme qui doit faire de Chaumont un espace privilégié de travail, de rencontres, de recherche et d’expositions permanentes pour l’affiche et le graphisme.

Nous vous invitons donc à participer au Concours international 2007 en nous envoyant vos meilleures productions récentes, quel qu’en soit le thème. Nous espérons votre présence à Chaumont les 11, 12 et 13 mai, lors des journées d’ouverture du festival, pour découvrir les nouvelles expositions produites en 2007 et participer à la remise des prix décernés par le Jury international du Concours d’affiches. Étudiants, professionnels et public se déplacent désormais en grand nombre pour découvrir une programmation largement ouverte à la création française et internationale contemporaine et riche chaque année d’un hommage à une grande personnalité de l’histoire du graphisme.

Date limite de réception des affiches : 26 janvier 2007

26.01.07

**Festival International de l’Affiche
et des Arts Graphiques de Chaumont**

Les Silos / Maison du livre et de l’affiche
7/9 avenue Foch 52000 Chaumont – France

Sous le haut patronage
du Ministère de la Culture
et de la Communication
Ratifié par ICOGRADA

Règlement

Préambule

Dans le cadre du XVIII^e Festival International de l’Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont qui aura lieu du 12 mai au 24 juin 2007 est lancé le Concours international d’affiches ouvert à toutes les affiches imprimées créées depuis le 1^{er} janvier 2004, qu’elles soient culturelles, sociales politiques ou commerciales. Elles peuvent émaner de commanditaires privés ou d’organismes publics.

Le Concours et le Festival ont pour objectif de faire le point sur la production mondiale de ces trois dernières années et s’adressent à la fois aux graphistes, studios de création, mais aussi à toutes les institutions ou entreprises concernées. Les affiches peuvent être la création d’un seul artiste ou d’un groupe. Les artistes du monde entier sont invités à participer à cette manifestation.

Les affiches sélectionnées feront l’objet d’une exposition dans le cadre du Festival et des prix seront décernés.

Attention

si vous avez déjà participé aux Concours précédents, merci de veiller à présenter des affiches différentes et réalisées ces trois dernières années.

////////////////////////////////////
**Pour participer au concours,
la date limite de réception
des affiches au bureau du festival
est fixée impérativement
au vendredi 26 janvier 2007.**

*Toute affiche reçue après cette date limite
ne pourra pas être enregistrée.*

Exposition

Un jury de présélection formé de graphistes français et étrangers se réunira les 24 et 25 février 2007, et fera une sélection des affiches reçues et répondant aux critères en vue de l’exposition internationale. Toutes les affiches sélectionnées seront exposées du samedi 12 mai au dimanche 24 juin 2007 dans le cadre du XVIII^e Festival International de l’Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont.

Prix et diplômes

Les affiches présélectionnées seront soumises à la délibération d’un jury international composé en majorité de graphistes de renommée internationale représentatifs d’au moins quatre continents dont la liste définitive sera communiquée début mars 2007. Le jury international délibérera le vendredi 11 et le samedi 12 mai et donnera son palmarès le samedi 12 mai 2006 en fin d’après-midi. Il décernera les prix pour une œuvre ou une série d’œuvres présentée comme telle.
Premier prix : 7500 €
Deuxième prix : 4500 €
Troisième prix : 3000 €

Le jury international pourra en plus attribuer un prix spécial s’il le juge nécessaire, qui sera matérialisé par un diplôme. Le même jury attribuera également un « Excellence Award » ICOGRADA.

Conditions d’inscription

La compétition sera menée en accord avec les règles et conseils d’ICOGRADA (International Council of Graphic Design Associations). Tout participant au Concours international du XVIII^e Festival International

de l’Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont en accepte implicitement le règlement. Les artistes peuvent présenter 1 à 5 affiches à condition que la date de leur création soit postérieure au 1^{er} janvier 2004. Elles doivent impérativement être des œuvres sur papier, quel que soit le mode d’impression, et avoir fait l’objet d’une commande réelle.

Les artistes dont les affiches seront présélectionnées s’engagent à fournir un second exemplaire en vue d’expositions. Les artistes ont la faculté de présenter des affiches comme œuvre individuelle ou comme série constituant un ensemble. Merci de le mentionner clairement dans le formulaire d’inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser les affiches offensant la morale, les sentiments religieux ou nationaux ainsi que toutes les affiches allant à l’encontre du règlement.

Toutes les affiches reçues à l’occasion du Concours international sont l’objet d’un don à la ville de Chaumont pour être conservées aux Silos/Maison du Livre et de l’Affiche. La ville de Chaumont envisage, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, la DRAC Champagne-Ardenne et la Région Champagne-Ardenne de créer

une base de données rassemblant l’ensemble des affiches qui lui ont été remises par les participants du Festival International de l’Affiche et des Arts Graphiques de Chaumont, ainsi que les affiches anciennes qui lui ont été léguées.

En conséquence, l’auteur déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de cession et d’exploitation afférentes aux œuvres reçues. L’auteur cède tout droit de propriété sur le support matériel de l’exemplaire de la ou des affiches remis à la Ville de Chaumont à l’occasion de sa participation au Concours international du Festival d’Affiches.

Sous réserve du respect de ses droits moraux, l’auteur cède expressément à la Ville de Chaumont les droits de propriété intellectuelle (droits d’auteur, droit *sui generis* sur les bases de données) afférents à son œuvre. Cette cession est consentie à titre non exclusif. L’auteur reste, par conséquent, libre d’exploiter son œuvre sur toute forme de support. Cette cession est strictement limitée aux utilisations non commerciales que la Ville de Chaumont et le Festival pourraient envisager à des fins culturelles, éducatives et promotionnelles telles qu’énoncées dans le présent règlement.

Cette cession est consentie à la Ville de Chaumont pour tous les territoires du monde entier, pour toutes les langues et pour tout le temps que durera la propriété littéraire et artistique d’après les législations tant françaises qu’étrangères et les conventions internationales, actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Ces droits, qui pourront être exploités directement par la Ville de Chaumont pour la promotion de ses activités, comprennent le droit de procéder à :

- la reproduction, la représentation et la communication au public de l’œuvre sous forme de CD Rom ou DVD, sur le réseau Internet et tous autres supports analogiques ou numériques ;
- la numérisation, la reproduction, la représentation et la communication au public de l’œuvre et sa diffusion à des fins promotionnelles, scientifiques et pédagogiques sur tous supports (et notamment à l’occasion d’expositions, sur catalogues, dans la presse écrite et les télévisions, etc).

La Ville de Chaumont s’engage à ce titre à mentionner sur chaque support et sur le réseau Internet, l’interdiction pour toute personne physique ou morale de toute

reproduction, représentation et/ou communication de l'œuvre au public, non autorisée par l'auteur et des sanctions judiciaires qui en découleraient.

L'exploitation des œuvres s'inscrit dans le cadre de la promotion des activités culturelles de la Ville de Chaumont, de l'affiche et du graphisme d'auteur. L'auteur accepte expressément de renoncer à toute rémunération au titre du présent accord.

Le nom de l'auteur, en qualité de créateur, sera mentionné sur chaque support reproduisant son œuvre.

Les affiches font l'objet d'une prise de vue photographique. L'auteur autorise expressément à reproduire à titre gratuit cette photographie et les éléments de sa notice biographique. Il accepte également, au titre de son droit à l'image, que son portrait soit éventuellement représenté sur le support ainsi que sur le réseau Internet pendant toute la durée d'exploitation de l'œuvre. L'auteur garantit le Festival et la Ville de Chaumont contre toute action en contrefaçon ou sur le fondement du droit à l'image à raison de sa création et contre tout recours ou action que pourrait former à un titre quelconque toute personne physique ou morale, et notamment toute société

de gestion collective, qui estimerait avoir à faire valoir des droits quelconques à l'encontre de la cession consentie aux présentes ou de l'une quelconque de ses dispositions.

Adresse d'expédition des affiches et du formulaire d'inscription :

Festival International de l'Affiche
et des Arts Graphiques de Chaumont
7-9, avenue Foch, 52 000 Chaumont – France
T +33 (0)3 25 03 86 80
F +33 (0)3 25 03 86 98
E artsgraphiques.affiches@wanadoo.fr

Les frais d'expédition des affiches ainsi que les frais de douane éventuels sont à la charge de l'expéditeur. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute affiche envoyée à valeur déclarée sur laquelle il y aurait des droits de douane à payer.

Pour éviter tout frais de douane, indiquer impérativement sur vos envois : « imprimés, sans valeur commerciale ».

Chaque affiche envoyée doit au verso :

- _ Porter le nom de l'artiste
- _ Être numérotée dans le coin en haut à gauche
- _ Au besoin, le titre de l'affiche sera traduit en français ou en anglais

Un formulaire d'inscription est fourni avec chaque dossier. Il doit reprendre la liste des affiches envoyées avec leur numérotation et les renseignements demandés. Cette feuille doit être remplie en lettres capitales, en français ou en anglais, en commençant par le nom de famille, et signée par l'artiste ou son représentant.

Elle ne doit ni être collée, ni scotchée au dos des affiches. Le format des affiches doit être indiqué en centimètres en commençant par la hauteur. Une feuille remplie de manière incomplète peut faire exclure l'affiche de la compétition. Les affiches ne doivent pas être encadrées ou collées sur carton. Elles doivent être soigneusement protégées pour l'expédition qui est à la charge de l'expéditeur. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des envois.

Pour chaque affiche adressée, merci de joindre une version numérique sur CD Rom en J-peg. Merci de joindre également une biographie succincte. Si l'affiche est une œuvre de collaboration de plusieurs artistes, les noms des différents collaborateurs doivent figurer sur la feuille d'inscription.

**Concours
international
d'affiches
2007**

International
Poster
Competition
2007

Formulaire d'inscription

Formulaire d'inscription / *Entry form*

Retournez SVP au
Please mail to

Bureau d'inscription du Festival d'Affiches de Chaumont
7/9 avenue Foch 52000 Chaumont - France

T 33 (0) 3 25 03 86 80 **F** 33 (0) 3 25 03 86 98 **E** artsgraphiques.affiches@wanadoo.fr

•
Personne responsable de l'inscription
Responsible for registration

•
Nom / *Name* _____

•
Prénom / *First name* _____

•
Société / *Company* _____

•
Adresse / *Address* _____

•
Téléphone / *Telephone number* _____

•
Fax / *Facsimile* _____

•
E-mail _____

•
Artiste
Artist

•
Nom / *Name* _____

•
Prénom / *First name* _____

•
Adresse / *Address* _____

•
Téléphone / *Telephone number* _____

•
Fax / *Facsimile* _____

•
Email _____

•
Nationalité / *Nationality* _____

Le nombre d'affiches est limité a 5
The number of posters is limited to 5

● N° de l'affiche* Poster Number*	● Titre et traduction de l'affiche* Title and translation of th22	● Client Client	● Format en cm (H×L)* Size in cm (H×W)*	● Date de création* Date of production*	● Ne rien inscrire Do not write
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Numéro Number
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Vous pouvez utiliser une photocopie
Photocopies of this form are acceptable.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

In accordance with the law "Informatique et libertés" of January 6, 1978, you have the right of access and of correction concerning information about yourself.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les clauses
I declare to accept the regulations

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
● Signature		

● Jour / Day	● Mois / Month	● Année / Year	● Ne rien inscrire Do not write
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Eighteenth International Poster
and Graphic Arts Festival of Chaumont - France

International Posters Competition 2007

Concours
international
d'affiches
2007

Les Silos / Maison du livre et de l'affiche
7-9 avenue Foch - 52000 Chaumont

Foreword

One of the major and climactic events of the annual International Poster and Graphic Design Festival of Chaumont is the exhibition of 100-120 posters selected to participate in the international poster competition. The upcoming festival will take place 12 May – 24 June 2007, and we'd be glad to welcome you.

Please send us one to five of your best posters done over the past 3 years. All of the posters we receive are carefully filed and conserved in the Chaumont poster collection, which is a permanent and accessible resource. These posters constitute one of the finest and largest ensembles of international posters located in France and most likely in all of Europe, offering an exciting counterpart to the Fonds Dutailly, a collection of historic posters bequest to the city exactly one hundred years ago.

This unique ensemble is intrinsically linked to the Festival, laying the groundwork for the imminent construction of a Centre International du Graphisme, which will establish Chaumont as leading forum for work, encounters, research and permanent exhibitions in the field of posters and graphic design.

We invite you to take part in the International Competition 2007 by sending us your best recent work, whatever the topic. We hope you will join us in Chaumont for the festival's opening on May 11th, 12th and 13th in order to discover the latest shows of 2007 and to attend the bestowal of awards by the competition jury. An increasing number of students, professionals and laypersons come to the Chaumont festival each year to find out about our programs that highlight French and international contemporary creation and pay homage to a key personality in the history of graphic design.

Pierre Bernard, Alex Jordan, Vincent Perrottet, Jean-François Millier

Entry deadline: Friday, January 26th 2007

26.01.07

**International Poster and Graphic Arts
Festival of Chaumont - France**
Les Silos / Maison du livre et de l'affiche
7/9 avenue Foch 52000 Chaumont – France

Under the patronage
of the Ministry for Culture
and Communication
Endorsed by ICOGRADA

Regulations

Introduction

Within the context of the XVIIIth International Poster and Graphic Arts Festival of Chaumont, which will take place from May 12th to June 24th 2007, the International Poster Competition is launched, open to any printed poster created since January 1st 2004, whether they be cultural, social, political or commercial. They can either be issued by private commissioners or public organizations.

The Competition and the Festival aim at reviewing the worldwide production of these past three years and are intended for graphic designers as well as studios, but also for all the institutions or companies concerned. The posters can be the work of one sole artist or of a group. Graphic designers from all over the world are invited to participate in this event.

The selected posters will be exhibited during the Festival and prizes will be awarded.

Nota bene

If you have already taken part in previous Competitions in Chaumont, please make sure you enter different posters created within the past three years.

////////////////////////////////////
***To be part of the competition,
the posters entry deadline
is Friday, January 26th 2007.***

Any poster delivered after this date will not be registered.

////////////////////////////////////

Exhibition

On February 24th and 25th 2007, a pre-selection Jury made up of French and international graphic designers will determine the selection of received posters according to the competition's rules to constitute the international exhibition. All the selected posters will be exhibited from Saturday, May 12st to Sunday, June 24th 2006 within the context of the XVIIIth International Poster and Graphic Arts Festival of Chaumont.

Prizes and Certificates

The international jury mainly composed of internationally renowned graphic designers representative of at least four continents, the list of whom will be available at the beginning of March 2007, will do its final selection among the preselected posters. The international Jury will meet on Friday, May 11th and Saturday, May 12th and the award winners will be announced in the late afternoon, on Saturday, May 12th 2007. It will award the prizes for a work or a series of works presented as such.
First Prize: 7500€
Second Prize: 4500€
Third Prize: 3000€

The international Jury may further award a special prize, if it is considered appropriate. This award will be a certificate. The jury will also attribute an "Excellence Award" ICOGRADA.

Registration terms and conditions

The competition shall be carried out in accordance with the rules and recommendations of the ICOGRADA (International Council of Graphic Design

Associations). Any person taking part in the International Competition of the 17th International Poster and Graphic Arts Festival of Chaumont implicitly agrees with its regulation. The artists can present from 1 to 5 posters provided they have been created after January 1, 2003.

The posters must imperatively be made on paper, no matter what printing method is used, and be realised following an actual commission.

The artists whose posters will be shortlisted agree to provide a second copy for exhibition purposes. The artists can present their posters as individual works or as part of a series (please mention it clearly on the registration form).

The organizers reserve the right to reject the posters offending morality, or religious or national beliefs, as well as any and all posters breaching the regulation.

All the posters received in the framework of the International Competition are given to the Town of Chaumont and shall be kept at the Silos/Maison du Livre et de l’Affiche. The Town of Chaumont is considering, in partnership with the Bibliothèque nationale de France, the DRAC Champagne-Ardenne and the Champagne-Ardenne

Region, creating a database collecting all the posters given to it by the participants of the International Poster and Graphic Arts Festival of Chaumont, as well as the old posters bequeathed to it.

Consequently, the author declares having read and agreeing with the terms and conditions of the assignment and exploitation of the works handed over. The author assigns any and all property rights on the physical medium of the copy of the poster(s) given to the Town of Chaumont in the framework of his/her participation in the International Competition of the Poster Festival.

Subject to the respect of his/her moral rights, the author expressly assigns to the Town of Chaumont the intellectual property rights (author’s rights, *sui generis* rights on the databases) related to his/her work. This assignment is granted on a non-exclusive basis. Consequently, the author remains free to exploit his/her work on any form of medium. This assignment is strictly limited to the non commercial uses that the Town of Chaumont and the Festival could consider for cultural, educational and/or promotional purposes as stated in this regulation.

This assignment is granted to the Town of Chaumont for all territories of the world, for all languages and throughout the duration of the literary and artistic property rights acknowledged by the French and foreign laws and international conventions, whether present or future, including the possible prorogations of such duration.

These rights, which can be exploited directly by the Town of Chaumont for the promotion of its activities, include the right to make or have made:

- the reproduction, exhibition and communication to the public of the work in the form of CD-Rom or DVD, on the Internet network and/or on any and all other analog or digital media;
- the digitalisation, reproduction, exhibition and communication to the public of the work and its dissemination for promotional, scientific and/or educational purposes on any and all media (including but not limited to by means of exhibits, catalogues, press, television, etc).

Consequently, the Town of Chaumont undertakes to notify on each medium and on the Internet network the prohibition for any natural person or legal entity to reproduce, perform and/or communicate to the public the work without the authorisation

of the author, as well as the legal sanctions which would result from the breach of any such prohibition.

The exploitation of the works lies within the scope of the promotion of the cultural activities of the Town of Chaumont and of the poster and authorial graphic arts. The author expressly agrees to abandon any and all remuneration related to the present accord.

The name of the author, in his/her capacity as creator, shall be credited on each medium reproducing his/her work.

The posters will be photographed. The author expressly authorizes, free of charge, to reproduce this photograph and the elements of his/her biography. He/she also accepts, in relation to his/her *droit à l'image* (i.e. protection of likeness rights), to have his/her picture reproduced on the physical medium and on the Internet network throughout the duration of exploitation of the work. The author guarantees the Festival and the Town of Chaumont against, and shall hold them harmless of, any and all actions for infringement of copyright or based on the protection of likeness rights resulting from his/her creation, and of any and all claims and/or actions on whatever ground

by any natural person or legal entity, including any collective management societies, which would consider asserting any rights against the assignment hereby granted and/or any of its provisions.

Entries must be addressed to:

Festival International de l’Affiche
et des Arts Graphiques de Chaumont
7/9, avenue Foch, 52 000 Chaumont – France
T +33 (0)3 25 03 86 80
F +33 (0)3 25 03 86 98
E artsgraphiques.affiches@wanadoo.fr

The shipping charges of the posters, as well as the custom duties are chargeable to the addresser. The organizers reserve the right to refuse any posters sent in with a custom payment due.

To avoid any custom duties, posters should be declared as “printed matter, no commercial value”.

Each poster entered must bear the following information on the reverse side:

- _ the name of the artist
- _ the number of the poster on the top left hand corner
- _ if necessary, the title of the poster in French or in English

An entry form is included in each file. It should include the list of the posters entered with their numbers and any other information requested. This form must be filled in capital letters, in French or in English, beginning by the family name and *signed by the artist or by his /her representative.*

The form must neither be glued nor taped on the back of the poster. The size of the poster must be indicated in centimeters (height x width). An incomplete entry form will be considered grounds for exclusion from the competition. The posters should not be framed or mounted on cardboard. They should be carefully protected for shipping, which is at the entrant’s charge. The organizers decline any responsibility in case of loss or damage of the posters in transit.

Please enclose a digital version in form of a CD-Rom in the J-peg format with each poster entered. Please also attach a brief biography. If the poster entered is a collective effort, the names of each artist must be marked on the entry form.

**International
Poster
Competition
2007**

Concours
international
d'affiches
2007

Entry Form